

## MERZOUGUI Karim

---

**De:** "OGHEARD maurice - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/PRICAE" <maurice.ogheard@developpement-durable.gouv.fr>  
**Envoyé:** vendredi 20 mai 2016 16:17  
**À:** MERZOUGUI Karim; david.boyer@developpement-durable.gouv.fr  
**Objet:** Tranchée dans fuseaux d'imprécision

Bonjour M. MERZOUGUI,

vosre schéma illustre parfaitement la nécessité :

- de réaliser des IC avant le démarrage du chantier , au frais du maître d'ouvrage, pour localiser précisément les réseaux FT et Eau afin de les classer en catégorie A et pour vous permettre la réalisation de la tranchée avec une pelle mécanique, sous réserve que vous soyez toujours en-dehors des fuseaux d'imprécision ( 50 cm en catégorie A )

**OU**

- d'avoir un prix ou une plus-value, au BPU et au DE, pour réalisation d'une tranchée avec méthode douce, dans la mesure où vous intervenez dans les fuseaux d'imprécision ( catégorie B ) des réseaux ( même non sensibles )

Si malgré les IC et la localisation des réseaux en catégorie A, la tranchée se trouve toujours dans les fuseaux d'imprécisions ( à priori c'est ce qui devrait arrivé pour le réseau FT selon votre schéma ) alors il faudra quand même terrasser avec une méthode douce et donc avoir un prix ou une plus-value adaptée, ou bien alors déporter la tranchée pour qu'elle ne soit plus comprise dans les fuseaux d'imprécision des réseaux "FT" et "eau"

En résumé et dans le cas présent les alternatives sont donc :

- faire des IC , au frais du maître d'ouvrage, pour définir la zone dans lequel le terrassement mécanique est autorisé

ou

- terrasser avec une méthode douce sur la totalité de la longueur de la tranchée moyennant une rémunération adaptée prise en charge par le maître d'ouvrage, si impossibilité de trouver une zone hors fuseaux d'imprécision

ou

- déplacer la tranchée de façon à la caler en dehors des fuseaux d'imprécision des réseaux non sensibles et permettre le terrassement mécanique

Toutefois et si comme vous l'indiquez, votre tranchée croise à un moment l'un des réseaux, il est impératif d'avoir dans votre marché un prix ou une plus-value pour méthode douce car dans tous les cas vous serez amené à travailler dans un des fuseaux d'imprécision . Si rien n'est prévu dans votre marché ( ou réticence du Maître

d'ouvrage de passer un avenant ), je vous invite à nous communiquer les coordonnées de votre maître d'ouvrage ou maître d'œuvre car ils ne respectent pas la réglementation.

En espérant avoir répondu à vos attentes et je vous suggère que vous présentiez ce cas d'école ( et récurrent je suppose ) lors d'un prochain Observatoire DT-DICT.

Cordialement



**Maurice OGHEARD**  
*Service Risques – Pôles risques technologiques*  
*Responsable de l'activité ESP & Canalisations*

---



DIRECTION RÉGIONALE  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
AUVERGNE

DREAL Auvergne  
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
[DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr)

☎ 04 73 17 37 54    🖨 04 73 17 37 38

🌐 <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/>

Le 20/05/2016 14:33, > MERZOUGUI Karim (par Internet) a écrit :

Bonjour Messieurs,

J'ai un chantier à Brives Charensac où je dois faire un terrassement entre un réseau HTA existant normalement en classe A et des réseaux d'eau et FT.

Veillez trouver ci-joint l'illustration de notre futur chantier.

Pouvez vous répondre à mes questions assez rapidement si vous en avez la possibilité bien évidemment.

Nous commençons le chantier mardi prochain.

Il serait peut être bon qu'à l'observatoire, on diffuse ce cas.



**Karim MERZOUGUI**  
**TEL : 04 71 09 06 63**  
**FAX : 04 71 09 54 73**